



# **RAPPORT ANNUEL**

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC EMERGENTS

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2025)

# SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC .....	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	23
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES .....	29

# 1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**CARMIGNAC EMERGENTS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CARMIGNAC GESTION  
24, place Vendôme  
75001 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC EMERGENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **CARMIGNAC EMERGENTS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

#### 2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **CARMIGNAC EMERGENTS**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## CARMIGNAC EMERGENTS

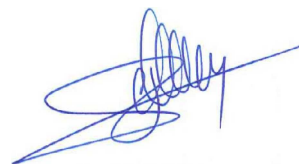
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2026.04.16 17:37:49 +02:00

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### 2.1 CLASSIFICATION

Actions internationales.

### 2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

### 2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ A LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts Z EUR Acc : France.

### 2.4 OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

## 2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD) Index.

Le MSCI EM NR Index est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes nets réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg NDUEEGF).

MSCI, l'administrateur de l'indicateur de référence utilisé dans la méthode de calcul de la surperformance du fonds, n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

## 2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### 2.6.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions sans contrainte de zone géographique ou de type de capitalisation. Il peut également être investi au maximum à 40% en obligations, titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire.

Au moins 2/3 des actions et des émetteurs des obligations détenues par le fonds ont leur siège social, exercent une partie prépondérante de leur activité ou ont leurs perspectives de développement dans les pays émergents dont frontières.

Le gérant cherche à investir de façon durable sur des instruments financiers à croissance long terme et gère le fonds selon une approche socialement responsable.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires...), est basée sur une analyse financière et extra-financière, reposant sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc,...), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

### **Stratégie Actions :**

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière et extra-financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. Les critères de sélection des titres également pris en compte pour ce fonds sont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques.
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

### **Stratégie de Change :**

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques ainsi que d'une analyse détaillée des dynamiques de balance des paiements. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

## **Stratégie de Taux et de Crédit :**

Le fonds peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux et de crédit est basé sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux, sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au taux et au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Pour l'ensemble de ces stratégies, à l'exception de la stratégie crédit, en plus des positions acheteuses, par le biais d'instruments éligibles au portefeuille :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

## **2.7 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION**

### **2.7.1 ACTIONS**

Carmignac Emergents, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs et de toutes zones géographiques et de tout type de capitalisation.

### **2.7.2 DEVICES**

Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture ou en valeur relative, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

### **2.7.3 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE**

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 40% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaires, titres de créances négociables (à court et moyen terme), en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des produits de taux sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit. Si la notation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Le fonds peut également être investi en titres financiers domestiques chinois à hauteur de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut investir en Chine, entre autres, directement sur le marché interbancaire chinois (CIBM).

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

#### **2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et exchange traded funds (ETF) (instrument financier).

## **2.7.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION**

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions selon les pays, les zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir le risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, calculé comme la somme des nominaux sans compensation et sans couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

## **2.7.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS**

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment des obligations convertibles, des opérations *callable/puttable*, des credit linked notes (CLN), des EMTN, des bons de souscription ou des warrants à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux dont les pays émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

## **2.7.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION**

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callable/puttable*, ne peut pas dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques

obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations *callable*s et en obligations *puttable*s dans la limite de 40% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations *callable*s) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations *puttable*s).

## **2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT**

Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

## **2.7.9 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS**

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

## **2.7.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

## **2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES**

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du

marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique Frais et commissions.

## 2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation, (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

## 2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

**a) Risque lié à la gestion discrétionnaire :** La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

**b) Risque de perte en capital :** Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

**c) Risque lié aux pays émergents :** Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

**d) Risque action :** Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.

**e) Risque de change :** Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds.

**f) Risque de taux d'intérêt :** Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

**g) Risque de crédit :** Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

**h) Risque de liquidité :** Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

**i) Risque lié aux investissements en Chine :** Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et..), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

**j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :** Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

**k) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :** Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement : les obligations convertibles contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le

marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

**l) Risque lié aux indices de matières premières :** La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**m) Risque lié à la capitalisation :** Le fonds peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont les variations de marché sont peut être plus importantes et soudaines que sur les grandes capitalisations.

**n) Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

**o) Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le fonds peut donc être exposé jusqu'à 200% de son actif aux marchés actions, ce qui peut induire un risque de baisse complémentaire proportionnel de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés.

**p) Risque de volatilité :** La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

**q) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :** L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

**r) Risque juridique :** Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

**s) Risque lié à la réutilisation des garanties financières :** Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

**t) Risque ESG :** Il n'y a aucune garantie que les investissements qui incluent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises seront plus performants ou en ligne avec le marché de référence.

**u) Risque de durabilité :** Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

## ✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- **Social** : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- **Gouvernance** : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE**

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs des pays émergents (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

# 3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

## 3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025, le Fonds enregistre une performance de +23,14% (Part A EUR Acc - ISIN FR0010149302) contre +17,76% pour son indicateur de référence (Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

L'année 2025 se distingue par une nette surperformance de la classe d'actifs Actions Emergentes par rapport aux marchés développés, un événement remarquable après plus de quinze ans de sous-performance. Cette dynamique s'est accompagnée d'un affaiblissement du dollar américain, principalement dû à certaines décisions prises par l'administration Trump. Parmi celles-ci, on peut citer l'adoption d'un budget largement déficitaire, en totale contradiction avec les engagements de campagne pris aux côtés d'Elon Musk. S'y sont ajoutées des taxes sur les importations concernant la quasi-totalité des pays, instaurées de façon désordonnée début avril. Les volte-face de Donald Trump qui ont suivi ont discrédité sa politique économique. Enfin, ses attaques répétées contre la FED ont fait émerger des craintes quant à l'indépendance de la banque centrale, une inquiétude généralement associée aux marchés émergents. Ce contexte a incité les investisseurs à réallouer une partie de leurs actifs vers les pays émergents, et notamment vers la Chine, jusqu'alors souvent considérée comme non investissable. L'année 2025 marque ainsi le moment où le marché a cessé de réduire la Chine à une économie fragilisée par l'immobilier, pour reconnaître sa supériorité industrielle dans de nombreux secteurs stratégiques tels que l'automobile ou l'intelligence artificielle.

La solide performance du Fonds en 2025 s'explique principalement par la qualité de notre sélection de titres, notre positionnement stratégique dans le secteur de l'Intelligence Artificielle en Asie, ainsi que notre exposition ciblée à l'Amérique Latine.

Concernant l'Intelligence Artificielle, nous avons adopté très tôt une stratégie résolument ambitieuse en consacrant près d'un quart du fonds à ce secteur à la fin de l'année 2024. Dès 2022, l'équipe de gestion Actions de Carmignac a anticipé l'accélération de cette nouvelle révolution industrielle et son impact majeur sur les marchés actions. Il est essentiel de souligner que cette transformation ne saurait s'opérer sans l'Asie, présente à chaque étape de la chaîne de valeur : de la production de semi-conducteurs, de mémoire et de puces et serveurs spécialisés dans l'IA, jusqu'à la conception de modèles de langage.

Nous avons pleinement tiré parti de cette dynamique, notamment grâce à la société coréenne Hynix (7,3% du fonds au 31/12/2025), pionnière dans la fabrication des mémoires HBM (High Bandwidth Memory) utilisées par Nvidia pour ses puces les plus avancées dédiées à l'Intelligence Artificielle. Par ailleurs, notre portefeuille taïwanais, qui représente 15,7% (au 31/12/2025) du fonds, s'articule principalement autour de Taiwan Semiconductor (TSMC), acteur incontournable disposant d'un monopole mondial sur les technologies de pointe dans le domaine des semi-conducteurs.

Notre surpondération en Amérique latine a également contribué positivement. Nous avons accru notre exposition fin 2024, estimant que la région avait été injustement sanctionnée par des événements politiques ayant déplu aux marchés, notamment l'arrivée de Claudia Sheinbaum au pouvoir et sa réforme constitutionnelle, ainsi que les dérapages budgétaires observés sous Lula. Notre stratégie d'investissement sur cette zone s'est révélée judicieuse, notamment grâce à une sélection rigoureuse de titres, l'appréciation des devises locales et la solide performance des marchés obligataires. Ce contexte favorable a permis de réduire le coût du capital pour les entreprises latino-américaines, entraînant ainsi une revalorisation de leurs multiples, soutenant la performance de nos titres latino-américaines, notamment brésiliennes (Axia ex-Elektrobras, Equatorial, Mercadolivre) et mexicaines (Grupo Financiero Banorte).

En Chine, le portefeuille a enregistré une performance absolue positive, soutenue par Vipshop, CATL et Hong Kong Exchange, bien que cette contribution ait été inférieure à celle de l'allocation chinoise de l'indicateur de référence.

Enfin, malgré une contribution négative, notre sélection de titres indiens a fait preuve de résilience et a surperformé les valeurs indiennes de l'indice de référence.

Source : Carmignac, Bloomberg, BoAML Research, 31/12/2025

La référence à certains titres est fournie à titre illustratif afin de mettre en évidence certains titres qui sont ou ont été présents dans le Fonds. Elle ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des Fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment.

## 3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC EMERGENTS SUR L'ANNÉE 2025

Part	ISIN	Devise	Performance 2025	Indicateur de référence *
A EUR Acc	FR0010149302	EUR	23.14%	17.76%
A EUR Ydis	FR0011269349	EUR	23.14%	17.76%
E EUR Acc	FR0011147446	EUR	22.22%	17.76%

\*Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

### 3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SK HYNIX INC	24 271 663,83	26 333 135,27
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	0,00	42 980 334,78
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	1 344 593,04	40 692 412,64
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	16 767 241,83	20 148 180,54
PROSUS NV	34 056 523,82	0,00
DIDI GLOBAL INC	30 111 044,90	760 811,36
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	24 718 522,75	0,00
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	23 035 766,95	0,00
TENCENT HOLDINGS LTD	16 979 563,90	0,00
SEA LTD-ADR	16 056 273,35	793 540,35

## 3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### 3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00**

- o Change à terme : 0,00

- o Future : 0,00

- o Options : 0,00

- o Swap : 0,00

### 3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

### 3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2025

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

### 3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

### **3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVICES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

## 4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2025, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

## 4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Les niveaux de VaR maximum, minimum et moyen au cours de l'exercice sont repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31/12/2025, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Emergents	8,20	9,33	10,37

## 4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

### 4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

### 4.4.2 EXERCICE 2024

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2024 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

### 4.4.3 EXERCICE 2025

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac ([www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	175
Salaires fixes versés en 2025	15 003 535,64 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	36 892 620,52 €
Rémunérations totales versées en 2025	51 896 156,16 €
> dont preneurs de risque	38 239 028,59 €
> dont non-preneurs de risque	13 657 127,57 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2025 de Carmignac UK Limited, société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, à qui la gestion de portefeuille est partiellement déléguée pour le portefeuille.

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	72
Salaires fixes versés en 2025	6 574 182,61 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	15 821 382,36 €
Rémunérations totales versées en 2025	22 395 564,97 €
> dont preneurs de risque	18 984 556,55 €
> dont non-preneurs de risque	3 411 008,42 €

## 4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 6 janvier 2025, l'annexe SFDR du fonds a été mise à jour mieux expliciter le dispositif de supervision « extra-financier » en place au sein du portefeuille :

- Exclusions complémentaires sur les « compagnies aériennes » ;
  - Exclusions des entreprises dont le score START est de « E » ou « D ».
- Inclusion d'un nouvel indicateur basé sur le « Principe Adverse Indicator » 14 – Intensité carbone ».

En date du 7 mai 2025, la gestion du portefeuille a été partiellement déléguée à Carmignac UK Limited.

Au 11 décembre 2025, une opération sur titre a eu lieu sur la part Z EUR Acc. L'objectif de cette opération sur titre a été de multiplier la valeur nominale des parts par 100. Le code ISIN de la part était FR001400TVH0 et est maintenant FR0014013YE9.

## 4.6 COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

### Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	54 538,82	EUR	1,75	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	82 275,70	EUR	2,64	EUR
<b>Total</b>	<b>136 814,52</b>	<b>EUR</b>	<b>4,39</b>	<b>EUR</b>

# BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>1 032 594 872,47</b>	<b>828 503 247,70</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 032 594 872,47	828 503 247,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 203 142,82</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>1 032 594 872,47</b>	<b>830 706 390,52</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>10 698 223,32</b>	<b>2 418 335,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>105 348 946,63</b>	<b>53 961 851,64</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>116 047 169,95</b>	<b>56 380 187,20</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>1 148 642 042,42</b>	<b>887 086 577,72</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	910 821 501,75	824 003 449,60
Report à nouveau sur revenu net	16,60	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 129 750,97	1 435 187,83
Résultat net de l'exercice	208 537 382,96	38 084 803,20
<b>Capitaux propres I</b>	<b>1 121 488 652,28</b>	<b>863 523 440,63</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>1 121 488 652,28</b>	<b>863 523 440,63</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>213 590,67</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>213 590,67</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	20 060 686,04	23 349 386,58
Concours bancaires	7 092 704,10	159,84
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>27 153 390,14</b>	<b>23 349 546,42</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>1 148 642 042,42</b>	<b>887 086 577,72</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	22 988 924,67	20 173 554,09
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	787 177,55	1 694 735,32
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>23 776 102,22</b>	<b>21 868 289,41</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-77 846,79	-311 665,15
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-77 846,79</b>	<b>-311 665,15</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>23 698 255,43</b>	<b>21 556 624,26</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-14 019 582,15	-13 752 181,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-14 019 582,15</b>	<b>-13 752 181,21</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>9 678 673,28</b>	<b>7 804 443,05</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>229 979,42</b>	<b>-207 541,07</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>9 908 652,70</b>	<b>7 596 901,98</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	29 327 478,78	13 182 729,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 861 458,23	-7 665 614,94
Frais de recherche	-577 994,44	-1 039 010,58
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>24 888 026,11</b>	<b>4 478 103,63</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>564 909,09</b>	<b>-362 611,34</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>25 452 935,20</b>	<b>4 115 492,29</b>

<b>Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	166 060 406,78	25 748 417,88
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	63 907,71	53 593,74
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>166 124 314,49</b>	<b>25 802 011,62</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>7 051 480,57</b>	<b>570 397,31</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>173 175 795,06</b>	<b>26 372 408,93</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>208 537 382,96</b>	<b>38 084 803,20</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

#### A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 015 005 021,29</b>	<b>803 958 765,50</b>	<b>866 197 990,12</b>	<b>863 523 440,63</b>	<b>1 121 488 652,28</b>
<b>Part A EUR Acc en EUR</b>					
Actif net	994 018 967,21	788 174 770,91	849 736 079,36	848 567 126,70	1 089 114 310,05
Nombre de titres	797 751,360	749 777,633	738 169,760	704 566,404	734 355,827
Valeur liquidative unitaire	1 246,02	1 051,21	1 151,13	1 204,38	1 483,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	209,94	-117,58	63,94	5,74	33,94
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,68	2,62	-4,24	10,72	13,36
<b>Part A EUR Ydis en EUR</b>					
Actif net	4 197 978,02	3 431 938,96	3 366 958,14	3 313 545,79	6 034 345,41
Nombre de titres	24 635,844	23 882,472	21 663,699	20 686,050	31 165,039
Valeur liquidative unitaire	170,40	143,70	155,41	160,18	193,62
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,06	1,45	2,47	1,43	2,64
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	80,69	63,17	69,37	68,65	70,13
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,35	0,00	1,44	1,75
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,149	0,000	0,145	0,000 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,17	0,00	-0,55	0,00	0,00
<b>Part E EUR Acc en EUR</b>					
Actif net	16 788 076,06	12 352 055,63	13 094 952,62	11 623 127,93	15 084 316,14
Nombre de titres	93 738,879	82 362,330	80 579,276	68 924,100	73 186,102
Valeur liquidative unitaire	179,09	149,97	162,51	168,63	206,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	30,32	-16,82	9,09	0,79	4,71
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,83	-0,79	-2,24	0,11	0,49

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Part Z EUR Acc en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	11 255 680,68
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	917,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	12 274,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	44,77
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	7,50
<b>Part Z EUR Acc en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	19 640,21	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	200,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	98,20	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,28	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00

Part Z EUR Acc FR001400TVH0 fermée le 10/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YE9 ouverte le 11/12/2025.

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays,
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Les titres présents dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC EMERGENTS restent soumis à des contraintes réglementaires ou de règlement-livraison. Le comité de valorisation de la société de gestion du 8 novembre 2024 a décidé de valoriser ces actifs à zéro. Leur valorisation est inchangée depuis cette date. Ces titres font l'objet d'un suivi continu, avec une revue de la valorisation en cas d'évolution de la situation. Ils représentent 0,00% de l'actif net du fonds le 31/12/2025.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### *Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### *Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit..

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	A EUR Acc : 1,50% TTC E EUR Acc : 2,25% TTC A EUR Ydis : 1,50% TTC Z EUR Acc : 0,00% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Bourse France : 0,3% TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,05% TTC
			Bourse Etrangère : 0,4 % TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,05% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts A et E : 20 % maximum de cette surperformance (lorsqu'elle est constituée) (1)

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les délégataires de la gestion financière ou les intermédiaires de la distribution de l'OPCVM.

Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Par principe aucun traitement préférentiel n'est accordé sauf dans le cas d'un traitement préférentiel financier accordé sous forme de remise négociée d'une partie des frais de gestion à certains investisseurs, accordé pour des raisons objectives telles qu'un engagement de souscription significatif ou un engagement de placement dans la durée de la part d'investisseurs institutionnels.

Il peut arriver que ces remises soient faites à des investisseurs ayant un lien juridique ou économique avec la société de gestion.

Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

(1) La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI EM NR Index). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée.

En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année.

Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats.

**La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.**

Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'«effet volume» de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

## B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

### B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>863 523 440,63</b>	<b>866 197 990,12</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	358 089 905,03	311 369 417,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-300 755 743,46	-352 075 027,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 678 673,28	7 804 443,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	24 888 026,11	4 478 103,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	166 124 314,49	25 802 011,62
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-30 086,37	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-29 877,43	-53 497,63
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>1 121 488 652,28</b>	<b>863 523 440,63</b>

## **B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

### B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
<b>Part A EUR Acc</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	192 975,057	265 274 465,99
Parts rachetées durant l'exercice	-163 185,634	-216 231 576,55
Solde net des souscriptions/rachats	29 789,423	49 042 889,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	734 355,827	
<b>Part A EUR Ydis</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	16 362,424	3 087 450,16
Parts rachetées durant l'exercice	-5 883,435	-1 076 946,21
Solde net des souscriptions/rachats	10 478,989	2 010 503,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 165,039	
<b>Part E EUR Acc</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	18 353,049	3 528 559,46
Parts rachetées durant l'exercice	-14 091,047	-2 636 973,61
Solde net des souscriptions/rachats	4 262,002	891 585,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 186,102	
<b>Part Z EUR Acc (*)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 187,000	26 000 779,41
Parts rachetées durant l'exercice	-1 270,000	-15 629 902,70
Solde net des souscriptions/rachats	917,000	10 370 876,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	917,000	
<b>Part Z EUR Acc (**)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	575 666,000	60 198 650,01
Parts rachetées durant l'exercice	-575 866,000	-65 180 344,39
Solde net des souscriptions/rachats	-200,000	-4 981 694,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

(\*) Part FR0014013YE9 ouverte le 11/12/2025.

(\*\*) Part FR001400TVH0 fermée le 10/12/2025.

## B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
<b>Part A EUR Acc</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part A EUR Ydis</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part E EUR Acc</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part Z EUR Acc (*)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part Z EUR Acc (**)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

(\*) Part FR0014013YE9 ouverte le 11/12/2025.

(\*\*) Part FR001400TVH0 fermée le 10/12/2025.

#### **B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## **B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR0010149302	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 089 114 310,05	734 355,827	1 483,08
A EUR Ydis FR0011269349	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	6 034 345,41	31 165,039	193,62
E EUR Acc FR0011147446	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 084 316,14	73 186,102	206,10
Z EUR Acc FR0014013YE9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 255 680,68	917,000	12 274,46

## C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

#### C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		TAIWAN	INDE	COREE DU SUD	CHINE	ILES CAIMANS
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	1 032 594,87	178 466,46	162 015,94	149 818,62	123 538,15	94 716,63
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 032 594,87</b>					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES - VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition  +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	105 348,95	0,00	0,00	0,00	105 348,95
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-7 092,70	0,00	0,00	0,00	-7 092,70
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 256,25</b>

## C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	105 348,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-7 092,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>98 256,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	TWD	KRW	INR	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	190 576,64	178 466,46	149 818,62	162 015,95	313 790,04
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	1 397,31	6 915,36	0,00	422,94
Comptes financiers	0,00	109,58	6 076,68	0,00	242,20
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-7 092,52	0,00	0,00	-0,05	-0,14
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>183 484,12</b>	<b>179 973,35</b>	<b>162 810,66</b>	<b>162 015,90</b>	<b>314 455,04</b>

## C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p><b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b></p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>    Collatéral espèces</p> <p>    Dépôt de garantie espèces versé</p> <p><b>Opérations figurant au passif du bilan</b></p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>    Collatéral espèces</p>		

## **C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### **C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### **C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	8 041 370,68
	Souscriptions à recevoir	1 962 610,35
	Coupons et dividendes en espèces	694 242,29
<b>Total des créances</b>		<b>10 698 223,32</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	16 367 017,73
	Frais de gestion fixe	329 335,07
	Autres dettes	3 364 333,24
<b>Total des dettes</b>		<b>20 060 686,04</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-9 362 462,72</b>

## D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2025
<b>Part A EUR Acc</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 677 740,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part A EUR Ydis</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	57 915,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part E EUR Acc</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	283 916,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2025
<b>Part Z EUR Acc</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part Z EUR Acc</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part Z EUR Acc FR001400TVH0 fermée le 10/12/2025 et Part Z EUR Acc FR0014013YE9 ouverte le 11/12/2025.

### D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. AUTRES INFORMATIONS

##### D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>9 908 652,70</b>	<b>7 596 901,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>9 908 652,70</b>	<b>7 596 901,98</b>
Report à nouveau	16,60	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9 908 669,30</b>	<b>7 596 901,98</b>

#### Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>9 811 180,04</b>	<b>7 558 948,45</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>9 811 180,04</b>	<b>7 558 948,45</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9 811 180,04</b>	<b>7 558 948,45</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 811 180,04	7 558 948,45
<b>Total</b>	<b>9 811 180,04</b>	<b>7 558 948,45</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>54 559,75</b>	<b>29 804,30</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>54 559,75</b>	<b>29 804,30</b>
Report à nouveau	16,60	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>54 576,35</b>	<b>29 804,30</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	54 538,82	29 787,91
Report à nouveau du revenu de l'exercice	37,53	16,39
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>54 576,35</b>	<b>29 804,30</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	31 165,039	20 686,050
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,75	1,44
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	7 142,38	3 042,95

## Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>36 026,80</b>	<b>8 107,84</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>36 026,80</b>	<b>8 107,84</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>36 026,80</b>	<b>8 107,84</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	36 026,80	8 107,84
<b>Total</b>	<b>36 026,80</b>	<b>8 107,84</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>6 886,11</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>6 886,11</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>6 886,11</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 886,11	0,00
<b>Total</b>	<b>6 886,11</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>0,00</b>	<b>41,39</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>	<b>41,39</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,00</b>	<b>41,39</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	41,39
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>41,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>25 452 935,20</b>	<b>4 115 492,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>25 452 935,20</b>	<b>4 115 492,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 129 750,97	1 435 187,83
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>27 582 686,17</b>	<b>5 550 680,12</b>

### Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>24 928 317,45</b>	<b>4 046 443,75</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>24 928 317,45</b>	<b>4 046 443,75</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>24 928 317,45</b>	<b>4 046 443,75</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	24 928 317,45	4 046 443,75
<b>Total</b>	<b>24 928 317,45</b>	<b>4 046 443,75</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>138 295,98</b>	<b>14 652,39</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>138 295,98</b>	<b>14 652,39</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 129 750,97	1 435 187,83
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 268 046,95</b>	<b>1 449 840,22</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	82 275,70	29 581,05
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 185 771,25	1 420 259,17
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 268 046,95</b>	<b>1 449 840,22</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	31 165,039	20 686,050
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,64	1,43

## Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>345 260,90</b>	<b>54 453,56</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>345 260,90</b>	<b>54 453,56</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>345 260,90</b>	<b>54 453,56</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	345 260,90	54 453,56
<b>Total</b>	<b>345 260,90</b>	<b>54 453,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>41 060,87</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>41 060,87</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>41 060,87</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	41 060,87	0,00
<b>Total</b>	<b>41 060,87</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>-57,41</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>	<b>-57,41</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,00</b>	<b>-57,41</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-57,41
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-57,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

### E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>				<b>1 032 594 872,47</b>	<b>92,07</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1 032 594 872,47</b>	<b>92,07</b>
<b>Assurance</b>				<b>32 098 396,66</b>	<b>2,86</b>
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRHAPVACNOR4	BRL	1 503 101	3 440 290,52	0,31
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INE765G01017	INR	1 541 775	28 658 106,14	2,55
<b>Automobiles</b>				<b>47 480 471,43</b>	<b>4,23</b>
HYUNDAI MOTOR CO	KR7005380001	KRW	206 842	36 249 376,72	3,23
HYUNDAI MOTOR CO LTD-2ND PRF	KR7005382007	KRW	59 793	7 510 111,69	0,67
HYUNDAI MOTOR CO LTD-PRF	KR7005381009	KRW	30 560	3 720 983,02	0,33
<b>Banques commerciales</b>				<b>104 965 975,67</b>	<b>9,36</b>
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	ID1000109507	IDR	54 811 620	22 600 329,85	2,02
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXP370711014	MXN	5 927 984	46 865 661,38	4,17
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INE237A01028	INR	1 702 484	35 499 984,44	3,17
<b>Biens de consommation durables</b>				<b>17 675 726,60</b>	<b>1,58</b>
HAIER SMART HOME CO LTD-H	CNE1000048K8	HKD	3 772 259	10 019 411,74	0,90
KE HOLDINGS INC-CL A	KYG5223Y1089	HKD	1 686 474	7 656 314,86	0,68
<b>Biotechnologie</b>				<b>13 034 608,60</b>	<b>1,16</b>
DABUR INDIA LTD	INE016A01026	INR	2 732 165	13 034 608,60	1,16
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>				<b>28 593 590,80</b>	<b>2,55</b>
MERCADOLIBRE INC	US58733R1023	USD	16 672	28 593 590,80	2,55

## E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Distribution spécialisée</b>				<b>7 587 830,92</b>	<b>0,68</b>
MINISO GROUP HOLDING LTD	KYG6180F1081	HKD	1 905 567	7 587 830,92	0,68
<b>Electricité</b>				<b>64 589 529,37</b>	<b>5,76</b>
AXIA ENERGIA	BRAXIAACNOR0	BRL	3 412 439	26 835 237,47	2,39
AXIA ENERGIA-PR B	BRAXIAACNPB1	BRL	1 929 659	15 717 439,41	1,40
AXIA ENERGIA-PR C	BRAXIAACNPC9	BRL	1 404 105	10 716 726,63	0,96
EQUATORIAL ENERGIA SA - ORD	BREQTLACNOR0	BRL	1 892 284	11 320 125,86	1,01
<b>Equipements électriques</b>				<b>30 708 704,05</b>	<b>2,74</b>
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNE100003662	CNY	686 255	30 708 704,05	2,74
<b>Gestion immobilière et développement</b>				<b>20 525 408,96</b>	<b>1,83</b>
CORP INMOBILIARIA VESTA-ADR	US92540K1097	USD	513 201	13 323 256,41	1,19
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	MX01VE0M0003	MXN	2 760 592	7 202 152,55	0,64
<b>Grands magasins et autres</b>				<b>44 834 294,65</b>	<b>4,00</b>
BRAINBEES SOLUTIONS LTD	INE02RE01045	INR	2 632 436	7 154 737,74	0,64
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	US92763W1036	USD	2 501 569	37 679 556,91	3,36
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>				<b>37 878 033,77</b>	<b>3,38</b>
ELITE MATERIAL CO LTD	TW0002383007	TWD	576 640	25 705 326,03	2,29
H WORLD GROUP LTD-ADR	US44332N1063	USD	303 852	12 172 707,74	1,09
<b>Logiciels</b>				<b>9 328 766,57</b>	<b>0,83</b>
JSC KASPI.KZ ADR	US48581R2058	USD	140 230	9 328 766,57	0,83
<b>Médias et services interactifs</b>				<b>16 184 853,80</b>	<b>1,44</b>
TENCENT HOLDINGS LTD	KYG875721634	HKD	246 996	16 184 853,80	1,44
<b>Ordinateurs et périphériques</b>				<b>45 745 283,67</b>	<b>4,08</b>
HORIZON ROBOTICS INC	KYG4602S1057	HKD	14 181 000	13 434 353,98	1,20

## E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TW0002301009	TWD	4 278 381	18 956 129,34	1,69
PB FINTECH LTD	INE417T01026	INR	772 194	13 354 800,35	1,19
<b>Produits chimiques</b>				<b>17 773 565,33</b>	<b>1,58</b>
LG CHEM LTD	KR7051910008	KRW	64 196	12 635 409,44	1,12
LG CHEM LTD-PREFERENCE	KR7051911006	KRW	52 336	5 138 155,89	0,46
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>				<b>196 636 713,55</b>	<b>17,53</b>
SK HYNIX INC	KR7000660001	KRW	219 771	84 564 578,86	7,54
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TW0002330008	TWD	2 668 170	112 072 134,69	9,99
<b>Services aux entreprises</b>				<b>21 732 873,19</b>	<b>1,94</b>
ASIA VITAL COMPONENTS	TW0003017000	TWD	531 114	21 732 873,19	1,94
<b>Services clientèle divers</b>				<b>20 482 020,10</b>	<b>1,83</b>
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	KYG6470A1168	HKD	2 204 565	10 186 825,24	0,91
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	US6475812060	USD	219 720	10 295 194,86	0,92
<b>Services financiers diversifiés</b>				<b>35 129 896,51</b>	<b>3,13</b>
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE L	INE128S01021	INR	591 892	3 057 899,00	0,27
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HK0388045442	HKD	719 283	32 071 997,51	2,86
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RTS PJ	RU000A0JR4A1	RUB	10 961 187	0,00	0,00
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>				<b>70 026 862,97</b>	<b>6,24</b>
PROSUS NV	NL0013654783	EUR	717 638	37 927 168,30	3,38
SEA LTD-ADR	US81141R1005	USD	295 520	32 099 694,67	2,86
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>				<b>61 255 807,39</b>	<b>5,46</b>
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INE041025011	INR	9 758 119	40 242 048,52	3,59
NEXUS SELECT TRUST	INE0NDH25011	INR	14 330 307	21 013 758,87	1,87
<b>Soins et autres services médicaux</b>				<b>25 996 625,54</b>	<b>2,32</b>
IHH HEALTHCARE BHD	MYL522500007	MYR	14 159 842	25 996 625,54	2,32

## E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>				<b>15 245 162,30</b>	<b>1,36</b>
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	KYG040111059	HKD	1 730 113	15 245 162,30	1,36
<b>Transport routier et ferroviaire</b>				<b>47 083 870,07</b>	<b>4,20</b>
DIDI GLOBAL INC	US23292E1082	USD	10 473 040	47 083 870,07	4,20
<b>Total</b>				<b>1 032 594 872,47</b>	<b>92,07</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

#### E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### **E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 032 594 872,47
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	116 047 169,95
Autres passifs (-)	-27 153 390,14
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>1 121 488 652,28</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	734 355,827	1 483,08
Part A EUR Ydis	EUR	31 165,039	193,62
Part E EUR Acc	EUR	73 186,102	206,10
Part Z EUR Acc	EUR	917,000	12 274,46

Dénomination du produit : **Carmignac Emergents**

Identifiant d'entité juridique : 969500VVKKCHDLC43L73

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

**Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 40,22%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 55,54%**

**Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables.**

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

**Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif durable du Fonds était d'investir au moins 80,00% de son actif net dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD »). Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5% et 35% de l'actif net du Fonds

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / (entité émettrice) par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

**a) Produits et services :** l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

**b) Dépenses d'investissement :** l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)

Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou

**c) Opérations :**

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel  $\geq 2$  (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est  $\leq -2$  (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2025, 95,76% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement 40,22% et 55,54% de l'actif net du Fonds, aucune violation de la réalisation de l'objectif durable n'a été identifiée au cours de l'année.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Fonds a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif de durabilité :

**1) Le taux de couverture de l'analyse ESG :** l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100,00% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

**2) Le montant de l'univers de capitaux propres est réduit de (minimum 25%) :**

**i) À l'échelle de l'entreprise :** le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

**ii) Spécifique au fonds :** L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité, les mines de charbon thermique, l'huile de palme, les compagnies aériennes, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA »). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées « E » ou « D » au START.

En 2025, l'univers a été réduit de 41,68% sur la base de critères ESG, sur la base d'une moyenne de données à la fin des 4 trimestres.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers actions et obligations d'entreprise ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu mener à des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, régions (marchés émergents/marchés développés) et capitalisations boursières (petite/moyenne/grande) permettant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds au cours des 5 dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

**3) Minimum d'investissements durables :** le Fonds a réalisé des investissements durables dans lesquels un minimum de 80 % de l'actif net du Fonds s'aligne positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 35 % de l'actif net du Fonds.

En 2025, 95,76% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement 40,22% et 55,54% des actifs nets du Fonds, sur la base d'une moyenne à la fin des 4 trimestres.

**4) Responsabilité Actionariale :** les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise sont mesurés par des indicateurs : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2025, les objectifs atteints étaient : a) l'exemple d'engagement avec une entreprise détenue du Fonds est inclut dans la section 'quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la période de référence', b) 13 engagements effectués au niveau du Fonds et 111 engagements au niveau de Carmignac, c) nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer, d) nous avons voté pour -96% des assemblées où nous avons des droits de vote au niveau de Carmignac.

**5) Objectif d'intensité faible en carbone :**

Le Fonds visait à avoir une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à son indicateur de référence (indice MSCI EM NR). En 2025, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Emergents (tCO2/ mUSD mesurés convertis en euros ; agrégés au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol) étaient 56,65% inférieures à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

**6) Principales Incidences Négatives :** En outre, en ce qui concerne le suivi des Principales Incidences Négatives (PAI), le Fonds a appliqué l'annexe 1 des normes techniques de réglementation (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, dans laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs sociaux facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, taux de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (choix facultatif).

Veuillez trouver ci-dessous la performance des principales incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	9 955,30	96,02%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	10 702,90	96,02%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	116 011,80	96,57%
Total GES	Total émissions GES	138 229,40	96,02%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	194,20	96,02%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	569,20	96,02%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,47%	96,02%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	84,20%	96,70%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	3,56 GWh/Meur	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	45,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	205,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	6,00	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,50	95,54%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	95,54%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	5,60%	96,31%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,02 t/Meur	19,37%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,52 t/Meur	96,70%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,02 t/Meur	19,37%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	97,71%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,70%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	12,20%	85,63%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	19,79%	96,72%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	97,71%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	487,70	51,84%

## ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

1) Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG via le système ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus.

En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100 % des titres (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

2) Réduction de l'univers d'investissement L'univers d'investissement du fonds dans le but de réduire l'univers est composé d'actions cotées ou d'émetteurs du marché émergents avec une capitalisation boursière de plus de 1 milliard de €. Cet univers d'investissement est réduit d'au moins 25 % par l'application des exclusions décrites ci-après.

i. Exclusions au niveau de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche basée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les directives de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii. Exclusions spécifiques au fonds : Les exclusions étendues ou plus strictes comprennent le pétrole et le gaz, les armes conventionnelles, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), l'huile de palme, les compagnies aériennes, les sociétés d'élevage industriel et les sociétés figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA ») des sociétés testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre de sociétés non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus, ainsi que par les sociétés notées « E » ou « D » au START.

L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessous. Avant la réduction de l'univers

tel que décrit ci-dessus, les univers actions et obligations d'entreprise sont pondérés afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est pondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, zones géographiques (marchés émergents/ marchés développés) et capitalisations (petite / moyenne / grande), avec une marge autorisée de +/-5% pour chacune de ces caractéristiques. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La pondération est effectuée en utilisant la moyenne des pondérations historiques du fonds constatées sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé.

En 2024, la part d'actions du portefeuille a été réduite de 33,9 % par rapport à son univers d'investissement initial, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

3) Alignement sur les objectifs de développement durable : au moins 80% de l'actif net du fonds sont investis dans des actions de sociétés positivement alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies considérés. Niveaux minimums des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 35 % de l'actif net du fonds.

En 2024, 94,4 % de l'actif net du fonds est investi dans des actions de sociétés alignées positivement sur les ODD de l'ONU considérés, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissement durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 38,2% et 56,2% de l'actif net du fonds, en moyenne, sur la base des données de la fin du trimestre 2024.

4) Responsabilité des actionnaires : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre de nantisements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou d'obligataires). En 2024, nous avons réalisé 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 6 sociétés du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des voix pour les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations au niveau des fonds.

5) Objectif bas carbone : Le fonds visait également à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, convertis en EUR), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/m USD de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du Protocole GES)). En 2024, les émissions de carbone de Carmignac Emergents étaient en moyenne inférieures de 68,1 % à son indice de référence, sur la base des données de fin de trimestre.

6) Principales incidences négatives - PAI : en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives - IAP, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité en GES des entreprises bénéficiant des investissements, exposition aux entreprises actives dans le

combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles en termes de

biodiversité, rejets dans l'eau, ratio des déchets dangereux et radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises

multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, mixité des sexes dans les organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES. Veuillez trouver ci-dessous la performance des indicateurs concernant les principaux impacts négatifs pour l'année 2024, sur la base de la moyenne des données à la fin du trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	7 898,69	94,65%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	9 025,76	94,65%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	114 396,94	94,65%
Total GES	Total émissions GES	129 830,33	94,65%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	216,58	94,65%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	551,54	94,65%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,75%	94,65%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	84,75%	93,76%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	3,31 GWh/Meur	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,00	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	30,17	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	195,68	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0,00	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	4,83	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,00	94,65%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	94,65%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	6,04%	94,65%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	4,51%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,44 t/Meur	94,65%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,00 t/Meur	4,51%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	98,36%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	94,65%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	9,63%	62,09%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	19,06%	94,65%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	94,65%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	198,54	39,60%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

### 1) Processus de réduction de l'univers :

i) **À l'échelle de l'entreprise** : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) **Spécifique au fonds** : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, l'huile de palme, les compagnies aériennes, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA »). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées « E » ou « D » au START.

2) **Gestion active** : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

### Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le fonds PAI sous-performe le PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer, si pertinent et applicable, avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9,53%	Taiwan
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation discrétionnaire	5,79%	Chine
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	5,64%	Corée du Sud
GRUPO BANORTE	Finance	5,27%	Mexique
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Services publics	4,96%	Brésil
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	4,03%	Inde
DIDI GLOBAL INC	Industrie	3,95%	Chine
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation discrétionnaire	3,84%	Corée du Sud
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	3,82%	Inde
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	3,32%	Hong kong
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Finance	3,18%	Inde
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	3,07%	Brésil
SEA LTD	Consommation discrétionnaire	2,65%	Singapour
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	2,58%	Chine
ELITE MATERIAL CO LTD	Technologies de l'information	2,40%	Taiwan

Veillez trouver ci-dessus les principaux investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

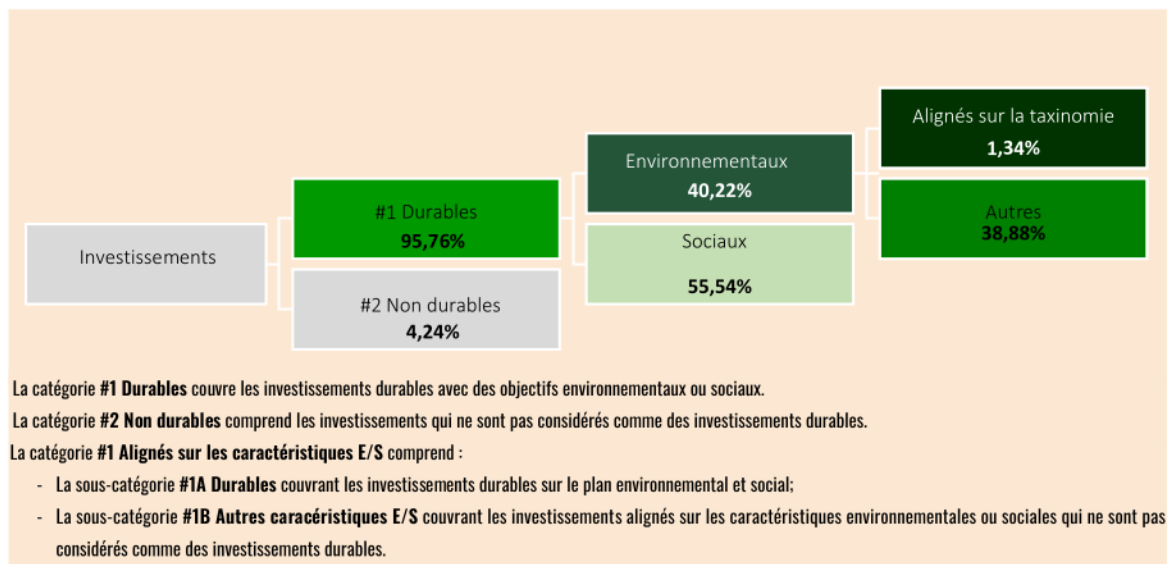
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 95,76% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des actions de sociétés qui étaient positivement alignées sur les ODD pertinents des Nations Unies susmentionnés.

En outre, en 2025, 40,22 % des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux, et 55,54% dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Les « investissements non durables n °2 » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 4,24% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Fonds. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
 - **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;  
 - **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;  
 - **des dépenses d'exploitation (Opex)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

## Secteurs économiques

Secteurs économiques	Poids
Consommation discrétionnaire	26.18%
Technologies de l'information	22.28%
Finance	20.74%
Immobilier	9.51%
Services publics	7.36%
Industrie	5.8%
Santé	3.15%
Biens de consommation de base	1.77%
Télécommunications	1.63%
Matériaux	1.58%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

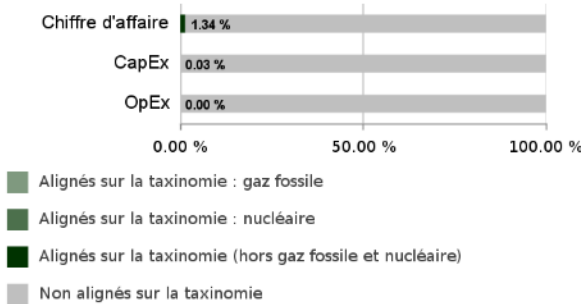
Le Fonds n'a pas d'objectif d'alignement de la taxinomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est 1,34%.

## Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

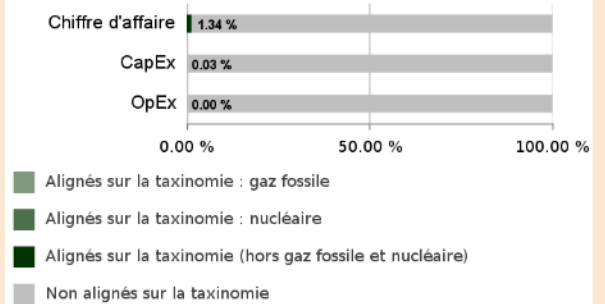


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 38,88% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux non alignés sur la taxinomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données des 4 trimestres.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 55,54% des actifs nets du Fonds ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Fonds peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l'exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Fonds : dérivé à dénomination unique ou dérivé indiciel. Single name derivatives.

Le Fonds peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Fonds sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation d'instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d'analyse de filtrage négatif à l'échelle de l'entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Fonds.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

#### Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre -30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 : des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTi, les paramètres de biodiversité, etc.

#### Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : <https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview>

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : [https://carmidoc.carmignac.com/SRICA\\_FR\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf)

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur [https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP\\_FR\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf).

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

#### Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables

Stewardship Code: Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gestion en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gestion : [https://carmidoc.carmignac.com/SWR\\_FR\\_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf)

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise.

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 13 entreprises dans ce fonds particulier.

En 2025, Carmignac s'est engagé avec Didi Global pour évaluer l'écart entre le score ESG propriétaire de Carmignac et la notation externe de cette société. Didi Global a amélioré les informations publiées sur la santé et la sécurité des employés dans son dernier rapport de durabilité en 2024. Ces améliorations ont conduit à une amélioration du score ESG interne de Carmignac de Didi de C à B.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non Applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non Applicable.

**CARMIGNAC GESTION**

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

[www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)

